

U D S I S
Union départementale scolaire et d'intérêt social
des Pyrénées-Orientales

extrait du registre des délibérations
séance du 23 mars 2017

L'an deux mille dix sept et le 23 mars, à 15 heures, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à THUIR, sous la présidence de Jean ROQUE, Président de l'U.D.S.I.S..

N° délibération : 23/03/17-04	objet : Compte de gestion 2016
--	---

Présents :

représentants des conseillers généraux :

Jean ROQUE, Marie Pierre SADOURNY, Martine ROLLAND, Edith PUGNET.

représentants de l'assemblée syndicale :

Mireille REBECQ, Jacqueline ALBAFOUILLE, Loïc GARRIDO, Corinne GAILLOT, Jean-Louis ALBITRE, Katell MATET, Etienne MASO.

Absents :

représentants des conseillers généraux :

Hermeline MALHERBE ayant donné procuration à Jean ROQUE, Michel MOLY ayant donné procuration à Martine Rolland, René OLIVE, Françoise FITER, Marina PARRA-JOLY, Jean-Louis CHAMBON.

représentants de l'assemblée syndicale :

Alain GOT, Raymond LEMORT, Georges GRAU, Christophe PAYROU, Sylvie TORRES, Pierre AYLAGAS, Michel KLUSKA, Henri GEORGES, Yves BARNIOL, Charles CHIVILO.



OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DRESSE PAR MONSIEUR PIERRE LOUSTAUNAU , COMPTABLE PUBLIC.

Le COMITE après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2016 et la décision modificative qui s'y rattache , les titres définitifs des créances à recouvrer , le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés , les bordereaux de titres de recettes , les bordereaux des mandats , le compte de gestion dressé par le Receveur , accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif , l'état du Passif , l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 , celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ,


CONSIDERANT :

- 1/- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 , y compris celles relatives à la journée complémentaire
- 2/- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- 3/- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

DECLARE , que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Comptable Public visé et certifié conforme par l'ordonnateur , n'appelle ni observation ni réserve de sa part .

Ainsi fait et délibéré à THUIR , les jour , mois et an que dessus.

Pour extrait conforme ,

Le Président

Jean ROQUE

